



GROUPE	23	INSECTICIDE
--------	----	-------------

Bayer CropScience

Insecticide MOVENTO[®] 240 SC

Pour la suppression de certains insectes sur les raisins, les fruits à pépins, les fruits à noyau, les noix, le houblon et les légumes.

COMMERCIAL

GARANTIE : Spirotetramat..... 240 g/L
SUSPENSION

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,04 %,
du 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,001 % et du 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one
à raison de 0,0004 % à titre d'agents de conservation.

N° D'HOMOLOGATION 28953 – LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

SENSIBILISATEUR CUTANÉ POTENTIEL

CONTENU NET : __ litres

Renseignements sur le produit : 1-888-283-6847
www.bayercropscience.ca

Bayer CropScience Inc.
Suite 100, 3131 114th Avenue S.E.
Calgary, Alberta T2Z 3X2

« En cas de déversement, d'empoisonnement ou d'incendie, composer le numéro
1-800-334-7577 (24 heures par jour). »

TABLE DES
MATIÈRES :

Numéro de section

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	Avis 1
	Le produit 2
SÉCURITÉ ET MANUTENTION	Précautions, vêtements et équipement protecteurs..... 3
	Premiers soins et renseignements toxicologiques 4
	Risques environnementaux 5
	Entreposage 6
	Élimination 7
MODE D'EMPLOI	Cultures et parasites 8
	Directives d'application et limites d'utilisation 9
	Cultures de rotation10
<hr/>	
	Instructions de mélange 11
	Délai d'attente avant la récolte 12
	Recommandations sur la gestion de la résistance 13

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Section 1 – Avis

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Section 2 – Le produit

L'insecticide MOVENTO[®] 240 SC est une formule concentrée en suspension. Après l'application sur le feuillage, l'insecticide MOVENTO[®] 240 SC est entièrement systémique et passe par le phloème et le xylème pour atteindre tous les tissus végétaux, y compris les nouvelles pousses, feuilles et racines. L'insecticide MOVENTO[®] 240 SC agit essentiellement suite à l'ingestion par les insectes aux stades immatures. L'application devrait coïncider avec un seuil d'intervention hâtif dans les populations d'insectes en développement. L'insecticide MOVENTO[®] 240 SC peut être appliqué avec de l'équipement terrestre.

SÉCURITÉ ET MANUTENTION

Section 3 – Précautions, vêtements et équipement protecteurs

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Nocif en cas d'ingestion ou d'absorption cutanée. Sensibilisateur cutané potentiel. Éviter le contact avec la peau ou les vêtements. Le contact prolongé ou répété avec la peau peut causer des réactions allergiques chez certaines personnes. Bien se laver les mains avec de l'eau et du savon après l'emploi et avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

Ne pas appliquer ce produit à l'aide d'un équipement à main à haute pression.

Ne pas entrer ou permettre à un travailleur d'entrer dans les zones traitées pendant les 12 heures qui suivent le traitement.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT PROTECTEURS

Les responsables du mélange et du chargement doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, ainsi que des chaussures et des chaussettes. Les applicateurs doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long, ainsi que des chaussures et des chaussettes. Lors du mélange, du chargement et de l'application à l'aide d'un pulvérisateur dorsal, les travailleurs doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, ainsi que des chaussures et des chaussettes.

Suivre les instructions du fabricant pour le nettoyage et l'entretien de l'équipement de protection individuelle. Si de telles instructions n'existent pas pour les matériaux lavables, utiliser du détergent et de l'eau chaude. Conserver et laver l'équipement de protection individuelle séparément du reste de la lessive.

Les utilisateurs devraient :

- se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes;
- retirer immédiatement les vêtements si le pesticide pénètre dans ces derniers, puis se laver à fond et mettre des vêtements propres;
- retirer l'équipement de protection individuelle immédiatement après avoir manipulé ce produit;
- laver l'extérieur des gants avant de les enlever;
- dès que possible, se laver à fond et mettre des vêtements propres.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada, à www.croplife.ca.

Section 4 – Premiers soins et renseignements toxicologiques

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion	<ul style="list-style-type: none"> • Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. • Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. • Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. • Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.
En cas de contact avec les yeux	<ul style="list-style-type: none"> • Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. • Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
En cas de contact avec la peau ou les vêtements	<ul style="list-style-type: none"> • Enlever tous les vêtements contaminés. • Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. • Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Note au médecin : Il n'existe pas d'antidote spécifique. Traiter selon les symptômes.

Section 5 – RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

TOXIQUE POUR LES ORGANISMES AQUATIQUES.

Pour limiter le ruissellement du produit à partir des zones traitées jusqu'aux habitats aquatiques, éviter toute application sur des pentes modérées à abruptes ou sur des sols compactés ou argileux. Éviter d'appliquer le produit lorsque de fortes pluies sont prévues. On peut réduire la contamination des zones aquatiques résultant du ruissellement en aménageant une bande de végétation entre la zone traitée et le plan d'eau.

Ce produit est TOXIQUE pour les abeilles par suite de la contamination directe du pollen et du nectar. NE PAS appliquer ce produit durant la période de floraison des cultures ni en présence de mauvaises herbes en fleurs dans le champ, le verger ou le vignoble.

Ce produit est TOXIQUE pour certains insectes utiles. Limiter le plus possible la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs sur les insectes utiles dans les habitats situés à proximité du secteur traité, comme les haies et les terrains boisés.

TOXIQUE pour les plantes terrestres non ciblées. Observer les zones tampons prescrites dans la section MODE D'EMPLOI.

Section 6 – ENTREPOSAGE

Pour prévenir la contamination, entreposer ce produit à l'écart de la nourriture de consommation humaine ou animale.

L'insecticide MOVENTO® 240 SC est conditionné dans des contenants en polyéthylène. Empêcher le produit ou les contenants de geler. Entreposer dans un endroit frais, sec, de façon à prévenir la contamination croisée avec d'autres pesticides et engrais et avec la nourriture de consommation humaine ou animale. Entreposer dans le contenant d'origine et hors de la portée des enfants, de préférence dans un endroit verrouillé.

Manipuler et ouvrir tout contenant de façon à prévenir le déversement si le contenant fuit l'inverser pour prévenir l'écoulement. Si le contenant fuit ou que du produit a été déversé pour une raison quelconque, contenir soigneusement le produit déversé pour éviter tout écoulement. Ne pas marcher dans le produit déversé. Absorber le produit déversé à l'aide d'un matériel type absorbant et éliminer le produit tel qu'indiqué ci-dessous. Garder les personnes non autorisées à l'écart du lieu d'un déversement ou d'une fuite.

Section 7 – ÉLIMINATION

Élimination du contenant recyclable : Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès

de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir : Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

MODE D'EMPLOI

Section 8 – Cultures et parasites

ARBRES ET VIGNES

Appliquer la dose prescrite d'insecticide MOVENTO® 240 SC au début de l'infestation lorsque la population commence à se développer ou au seuil d'intervention hâtif de l'insecte ciblé. Le degré de suppression ou de répression des parasites mentionnés sur l'étiquette sera établi, en partie, par le stade de développement du parasite au moment de l'application et par le degré d'infestation de ces parasites.

Ne pas dépasser la quantité maximale prévue de l'insecticide MOVENTO® 240 SC par saison.

Les doses d'application recommandées sur cette étiquette sont celles d'arbres et de vignes à maturité. Les doses les plus élevées doivent être utilisées pour un degré d'infestation parasitaire modéré à élevé ou lorsqu'on recherche une suppression résiduelle plus longue. Volumes d'application minimums : 500 L/ha pour les pulvérisateurs pneumatiques terrestres conventionnels.

RAISINS et VIGNES GRIMPANTES DE PETITS FRUITS (à l'exception du kiwi)

Sous-groupe de cultures 13F, notamment : raisin de vigne de l'amour, *actinidia rubricallus*, raisin, passiflore officinale

Parasites supprimés	Dose mL/ha (g m.a./ha)	Observations
Aleurodes	365 à 435 (88 à 105)	Délai d'attente avant la récolte (DAAR) : 7 jours Intervalle minimum entre les applications : 30 jours Quantité maximale de l'insecticide MOVENTO® 240 SC permise par saison de croissance : 920 mL/ha (220 g m.a./ha)
Cochenilles Phylloxéra	365 à 585 (88 à 140)	
Parasites réprimés		
Lécánies	365 à 585 (88 à 140)	

FRUITS À PÉPINS

Groupe de cultures 11, y compris : pomme, pommette, nèfle, nèfle du Japon, poire, poire asiatique, coing, coing chinois, cenelle, *Crataegus pubescens* et tous les hybrides et/ou variétés de ces fruits.

Parasites supprimés	Dose mL/ha (g m.a./ha)	Observations
Puceron rose du pommier Puceron vert du pommier Aleurodes Psylle du poirier	365 à 435 (88 à 105)	Délai d'attente avant la récolte (DAAR) : 7 jours Intervalle minimum entre les applications : 14 jours Quantité maximale de l'insecticide MOVENTO® 240 SC permise par saison de croissance : 1,83 L/ha (440 g m.a./ha)
Cochenilles Cochenille de San José	365 à 585 (88 à 140)	

FRUITS À NOYAU

Groupe de cultures 12, y compris : abricot, cerise (douce et acide), nectarine, pêche, prune (chickasaw, de l'Islet et d'Asie), prucot de l'Islet, pruneau (frais et déshydraté).

Parasites supprimés	Dose mL/ha (g m.a./ha)	Observations
Pucerons Aleurodes	365 à 435 (88 à 105)	Délai d'attente avant la récolte (DAAR) : 7 jours Intervalle minimum entre les applications : 14 jours Quantité maximale de l'insecticide MOVENTO® 240 SC permise par saison de croissance : 1,12 L/ha (270 g m.a./ha)
Cochenilles Cochenille de San José Kermès du pêcher	365 à 585 (88 à 140)	
Parasites réprimés		
Lécánies	365 à 585 (88 à 140)	

NOIX

Groupe de cultures 14 plus la pistache, y compris : amande, faine, noix du Brésil, noix cendrée, noix cajou, châtaigne, châtaignes de chinquapin, aveline, noix de caryer, noix de macadamia, pistache, pacane, noyer noir et noix de Grenoble.

Parasites supprimés	Dose mL/ha (g m.a./ha)	Observations
Pucerons Phylloxéra Aleurodes	365 à 435 (88 à 105)	Délai d'attente avant la récolte (DAAR) : 7 jours Intervalle minimum entre les applications : 14 jours Quantité maximale de l'insecticide MOVENTO® 240 SC permise par saison de croissance : 1,58 L (380 g m.a./ha)
Cochenilles Cochenille de San José Cochenille du noyer	365 à 585 (88 à 140)	
Parasites réprimés		
Lécánies	365 à 585 (88 à 140)	

HOUBLON

Parasites supprimés	Dose mL/ha (g m.a./ha)	Observations
Puceron du houblon	365 à 435 (88 à 105)	Délai d'attente avant la récolte (DAAR) : 7 jours Intervalle minimum entre les applications : 14 jours Quantité maximale de l'insecticide MOVENTO® 240 SC permise par saison de croissance : 920 mL/ha (220 g m.a./ha)

LÉGUMES

Pour toutes les cultures, appliquer la dose prescrite de l'insecticide MOVENTO® 240 SC. Pour obtenir les meilleurs résultats, le traitement doit être effectué lorsque les populations d'insectes commencent à progresser et avant l'établissement d'une population assez élevée pour causer des dommages. La dose choisie dépend du stade des parasites au moment de l'application et du degré d'infestation attribuable à ces parasites. Appliquer dans suffisamment d'eau pour obtenir une couverture uniforme, soit au moins 300 L/ha pour l'épandage terrestre. Au besoin, répéter le traitement au bout de 7 à 10 jours.

Ne pas dépasser la quantité maximale prévue de l'insecticide MOVENTO® 240 SC par saison.

CUCURBITACÉES

Groupe de cultures 9, y compris : fruit de chayotte, pastèque de Chine, melon à confire, concombre, cornichons, gourde (comestible, y compris hyotan, cucuzza, papengaye et courgette-torchon), *Momordica* spp., (y compris la pomme de merveille et la poire de merveille, melon amer, concombre chinois), melon véritable (hybrides et/ou cultivars de *Cucumis melo*, y compris le cantaloup, le casaba, le melon crenshaw, le melon miel Honeydew, le melon brodé, le persan, le melon santa claus, le melon honey ball, le melon chito, le melon de perse, le melon serpent), citrouille, courges (y compris les courges d'été, telles que la courge cou tors, le pâtisson, la courge à cou droit, la courge à moelle et la courgette, et courges d'hiver, y compris la courge musquée, la courge hubbard, la courge poivrée et la courge spaghetti), melon d'eau ou pastèque (hybrides et/ou variétés de *Citrullus lanatus*).

Parasites supprimés	Dose mL/ha (g m.a./ha)	Observations
Pucerons Aleurodes	220 à 365 (52 à 88)	Délai d'attente avant la récolte (DAAR) : 1 jour Intervalle minimum entre les applications : 7 jours Quantité maximale de l'insecticide MOVENTO® 240 SC permise par saison de croissance : 730 mL/ha (175 g m.a./ha)

LÉGUMES-FRUITES

Groupe de cultures 8, y compris : aubergine africaine, tomate non tuteurée, cocoña, tomate groseille, aubergine (y compris les cultivars et/ou hybrides), airelle myrtille (*Solanum melanocerasium*), cerise de terre, martynia, naranjilla, okra, *Solanum torvum*, pépino, poivrons (y compris tous les poivrons, c.-à-d. d'Amérique ou non, piment fort, piment doux, etc., et cultivars et/ou hybrides de ces variétés), roselle, aubergine *Solanum aethiopicum* L., baies Solanum, tomatillo, tomate (y compris les cultivars et/ou hybrides), tamarillo.

Parasites supprimés	Dose mL/ha (g m.a./ha)	Observations
Pucerons Psylles Aleurodes	220 à 365 (52 à 88)	Délai d'attente avant la récolte (DAAR) : 1 jour Intervalle minimum entre les applications : 7 jours Quantité maximale de l'insecticide MOVENTO® 240 SC permise par saison de croissance : 730 mL/ha (175 g m.a./ha)

LÉGUMES-FEUILLES – AUTRES QUE LES BRASSICACÉES

Groupe de cultures 4, y compris : amarante (feuilles, tricolore et tampala), roquette, cardon, céleri, laitue asperge, cerfeuil, céleri chinois, chrysanthème (à feuilles comestibles et des jardins), mâche, cresson (alénois), cresson (de terre, barbarée vulgaire, d'hiver), pissenlit, oseille, endive (scarole), fenouil de Florence (anis sucré, fenouil sucré, Finocchio), laitue (pommée et frisée), arroche, persil, pourpier, montia, radicchio (chicorée rouge), rhubarbe, épinard [(y compris l'épinard Nouvelle-Zélande et baselle (blanche et épinard tétragone)], bette à carde.

Parasites supprimés	Dose mL/ha (g m.a./ha)	Observations
Pucerons Aleurodes	220 à 365 (52 à 88)	Délai d'attente avant la récolte (DAAR) : 1 jour Intervalle minimum entre les applications : 7 jours Quantité maximale de l'insecticide MOVENTO® 240 SC permise par saison de croissance : 730 mL/ha (175 g m.a./ha)

LÉGUMES-FEUILLES - BRASSICACÉES

Groupe de cultures 5, y compris : Brocoli, rappini, chou de Bruxelles, chou, chou-fleur, cavalo broccolo, brocoli de chine (*gai-lon*), chou chinois (*pak-choï*), chou chinois (*pé-tsai*), chou chinois (*gai-choï*), chou cavalier, chou frisé, chou-rave, mizuna, feuilles de moutarde, moutarde épinard, feuilles de colza, feuilles de navet.

Parasites supprimés	Dose mL/ha (g m.a./ha)	Observations
Pucerons Aleurodes	220 à 365 (52 à 88)	Délai d'attente avant la récolte (DAAR) : 1 jour Intervalle minimum entre les applications : 7 jours Quantité maximale de l'insecticide MOVENTO® 240 SC permise par saison de croissance : 730 mL/ha (175 g m.a./ha)

LÉGUMES À TUBERCULES ET BULBES TUBÉREUX (Y COMPRIS LES POMMES DE TERRE)

Sous-groupe de cultures 1C, y compris : arracacha, marante, artichaut (crosne du Japon, topinambour), canna comestible, manioc (amer et doux), chayote (racine)*, souchet comestible, taro, gingembre, topinambour blanc, pomme de terre, patate douce, tanier, curcuma, dolique tubéreuse, igname (véritable).

Parasites supprimés	Dose mL/ha (g m.a./ha)	Observations
Pucerons Psylles Aleurodes	220 à 365 (52 à 88)	Délai d'attente avant la récolte (DAAR) : 7 jours Intervalle minimum entre les applications : 7 jours Quantité maximale de l'insecticide MOVENTO® 240 SC permise par saison de croissance : 730 mL/ha (175 g m.a./ha)

Section 9 - DIRECTIVES D'APPLICATION et LIMITES D'UTILISATION

NE PAS appliquer sur le raisin de table.

Procéder à l'application seulement lorsque le risque de dérive dans les zones d'habitation ou d'activités humaines (maisons, chalets, écoles, zones récréatives) est faible. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, de la température, du matériel d'application et des réglages du pulvérisateur.

NE PAS appliquer ce produit directement dans les habitats d'eau douce (comme des lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, criques, ruisseaux, marais, réservoirs, et milieux humides), les habitats estuariens ou les habitats marins.

NE PAS contaminer les réserves d'eau d'irrigation ou potable ni les habitats aquatiques en nettoyant l'équipement ou en éliminant les déchets.

Pulvérisation sur les grandes cultures : NE PAS appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer avec des gouttelettes de pulvérisation plus petites que ce que prévoit la classification fine de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La rampe doit être à une hauteur maximale de 60 cm au-dessus de la culture ou du sol.

Pulvérisation pneumatique : NE PAS appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser au-dessus des végétaux à traiter et fermer les buses orientées vers l'extérieur en bout de rang et le long des rangs extérieurs. NE PAS

appliquer si la vitesse du vent excède 16 km/heure au site de traitement, tel que mesuré à l'extérieur du site, du côté exposé au vent.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

ZONES TAMPONS :

Les méthodes ou l'équipement de pulvérisation suivants N'EXIGENT PAS l'aménagement d'une zone tampon : pulvérisateur manuel ou pulvérisateur à dos et traitement localisé.

Les zones tampons spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le côté de la rampe sous le vent et la section la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (tels que les pâturages, les secteurs forestiers, les brise-vent, les boisés, les haies, les zones riveraines et arbustives).

Méthode d'application	Culture		Zone tampon (mètres) requise pour protéger les habitats terrestres
Pulvérisateur de grandes cultures*	Grandes cultures		1
Pulvérisateur pneumatique	Cultures de vergers	Au début du stade de croissance	2
		À la fin du stade de croissance	1

*Dans le cas de la pulvérisation agricole, il est possible de réduire les zones tampons au moyen d'écrans et de cônes de réduction de la dérive. Les pulvérisateurs dont la rampe d'aspersion est équipée d'un écran sur toute sa longueur et qui s'étend jusqu'au couvert végétal ou au sol permettent de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 70 %. L'utilisation d'une rampe d'aspersion dont chaque buse est munie d'un écran conique fixé à une hauteur inférieure à 30 cm du couvert végétal permet de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 30 %.

Section 10 - CULTURES DE ROTATION

Intervalle de replantation : 30 jours pour toutes les cultures non indiquées sur l'étiquette.

Section 11 - INSTRUCTIONS DE MÉLANGE

l'insecticide MOVENTO® 240 SC a tendance à se séparer en phases durant l'entreposage. Il faut secouer vigoureusement le produit avant l'emploi pour qu'il retourne en suspension.

Les instructions de mélange appropriées de l'insecticide MOVENTO® 240 SC sont les suivantes :

- 1) Remplir le réservoir de pulvérisation à moitié d'eau propre.
- 2) Verser la quantité requise de l'insecticide MOVENTO® 240 SC.
- 3) Remplir le réservoir de pulvérisation au niveau souhaité et maintenir une agitation constante pour assurer l'uniformité de la bouillie de pulvérisation.

Section 12 – DÉLAIS D’ATTENTE AVANT LA RÉCOLTE

Culture	Délai d’attente avant la récolte (jours)
Raisins et vignes grimpantes de petits fruits	7
Fruits à pépins	7
Fruits à noyau	7
Noix	7
Houblon	7
Cucurbitacées	1
Légumes-fruits	1
Légumes-feuilles – autres que brassicacées	3
Légumes-feuilles – brassicacées	1
Légumes tubercules et bulbes tubéreux	7

Section 13 - RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, l’insecticide MOVENTO® 240 SC contient un insecticide du Groupe 23. Toute population d’insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à l’insecticide MOVENTO® 240 SC et à d’autres insecticides du Groupe 23. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces insecticides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d’autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d’action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l’acquisition de la résistance aux insecticides:

- Dans la mesure du possible, alterner l’insecticide MOVENTO® 150 OD ou les insecticides du même groupe 22 avec des insecticides appartenant à d’autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des insecticides provenant d’un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les insecticides dans le cadre d’un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers, et qui envisage la possibilité d’intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique, ou d’autres formes de lutte chimique.
- Avant d’appliquer l’insecticide MOVENTO® 240 SC, identifier correctement l’insecte et s’assurer du respect des seuils économiques et agronomiques recommandés par les spécialistes provinciaux ou en lutte intégrée.
- Inspecter les populations d’insectes ou d’acariens traitées pour y découvrir les signes de l’acquisition d’une résistance.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s’adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la Lutte intégrée.
- Pour plus d’information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s’adresser à Bayer CropScience au 1-888-283-6847 ou à l’adresse www.bayercropscience.ca.

L’insecticide MOVENTO® 240 SC est une marque déposée de Bayer.